

Bulletin d'inscription
à nous retourner au plus tard
trois semaines avant la date de formation choisie, par mail à :
delphine.charlet@federationsolidarite.org

Intitulé de la formation :

Date (s) de la formation

Coût par personne :

Coordonnées du Stagiaire

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Fonction :

Mail du stagiaire (nécessaire pour l'envoi de la convocation) :

Adresse du service (si différente de celle du siège) :

Coordonnées de l'association/structure employeur

Adhérent à la Fédération Non adhérent

Nom de l'association/organisme/collectivité :

Adresse du siège :

Tél :

Représenté par M/Mme : Fonction :

Mail de la Direction / Responsable RH :

Le coût sera pris en charge :

Par l'employeur - OPCO (dans ce cas, fournir des que possible la copie de l'accord de prise en charge dès que possible)

Fait à :

le : Signature de l'employeur et cachet

L'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente ci après

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions d'inscription

Pour participer à une formation proposée dans le catalogue, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur.

En cas de prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) vous devez nous adresser l'accord de prise en charge dès que possible.

Après réception du bulletin d'inscription, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes vous adressera une convention de formation professionnelle en double exemplaire, dont une est à nous retourner signée. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Convocation

La convention de formation professionnelle fait office de convocation à la formation. Une confirmation de la formation est adressée par mail au stagiaire, il est donc nécessaire d'indiquer l'adresse mail du stagiaire sur le bulletin d'inscription.

Attestation

A l'issue du stage, une attestation de fin de formation et d'acquisition de compétences sera adressée par mail au stagiaire sous condition qu'une adresse personnelle ait été communiquée. Sur demande, une copie de la feuille d'émargement peut être adressée à l'employeur.

Conditions d'annulation

Pour l'organisme de formation

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler la formation, au plus tard 10 jours avant la date de début. Elle en informera aussitôt les participants par mail.

Pour les participants

Toute formation commencée est due. Il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture de la formation. En cas de force majeure et sur justificatif, un avoir du montant de la formation sera accordé à la structure employeur.

Application des tarifs

Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation. Les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements) ne sont pas compris et sont à la charge des stagiaires.

Le tarif adhérent s'applique aux associations adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes à jour de leur cotisation fédérale.

Conditions et modalités de paiement

Le paiement de la formation vous sera demandé en fin de formation, à réception de la facture.

La facture due ou acquittée ainsi que la feuille d'émargement seront envoyées par mail à l'employeur.

Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, soit par virement bancaire. Si la formation est financée par un OPCO, merci de l'indiquer sur le bulletin d'inscription.

A partir de la troisième inscription pour la même structure et pour la même formation, une réduction de 10% est appliquée sur le tarif global.

Lieu et horaires des formations

Sauf exception, les formations se déroulent à Lyon, le lieu exact vous étant communiqué au moment de la convocation envoyée par mail. Les formations se déroulent sur la base d'une durée de 7 heures par jour. Les horaires de formations sont 9h00 - 12h30 pour la matinée et 13h30 - 17h00 pour l'après-midi.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la structure.